

Compte rendu du 2^{ème} Comité de pilotage du site Natura 2000 FR 1100819 du Bois de Vaires-sur-Marne

- 12 mars 2012, Mairie de Vaires-sur-Marne -

Etaient présents,

CHAUVEROCHE Thierry, Direction des services techniques, Mairie de Vaires-sur-Marne
GUILLAUME Jean-Louis, Adjoint à l'environnement, Mairie de Vaires-sur-Marne
LAHORE Marcel, Président, Association de défense de l'environnement de Vaires
LORAIN Jacques, Chargé de mission territorial, AEV
MARTIN Pierre, Responsable technique de secteur, AEV
MARTIN Elie, Secrétaire adjoint, Association de défense de l'environnement de Vaires
PAINDAVOINE Aurélie, Responsable des Espaces naturels, Communauté de commune de Marne et Gondoire
PASUTTO Vincent, Directeur adjoint des services techniques, Communauté de commune de Marne et Chanterreine
PATRIMONIO Olivier, Chargé de mission Natura 2001, DRIEE
PEUGNET Philippe, Adjoint à la communication, Mairie de Pomponne
RODDE Roland, Chargé de mission Natura 2000, DDT 77
RODRIGUEZ Antoine, Vice Président, Communauté de commune de Marne et Chanterreine
WERY Laurent, Responsable du service environnement, Mairie de Vaires-sur-Marne

Etaient excusés,

DORDONNAT Chloé, Chargée de mission Natura 2000, Conseil général de Seine et Marne
Monsieur le Président, Fédération de Seine et Marne pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
MUSSIER Frédéric, Office national pour la chasse et la faune sauvage
SCHLEIFFER Jean, Agent patrimonial du Bois, Mairie de Vaires-sur-Marne

Ordre du jour :

- Rappels sur le programme Natura 2000 ;
- Le site Natura 2000 du Bois de Vaires-sur-Marne ;
 - Historique et présentation,
 - Les espèces et habitat de désignation,
 - Le déroulement de la démarche Natura 2000,
 - Les préconisations du DOCOB,
- Les actions envisagées 2012 -2013.

Monsieur Jean-Paul Planchou, Président du Comité de pilotage, accueille les participants et les remercie pour leur venue. Il rappelle ensuite qu'une longue période s'est écoulée depuis la dernière réunion du COPIL et explique qu'un certain nombre de travaux ont tout de même été réalisés depuis.

Après un tour de table Marco Banchi, animateur du site Natura 2000, commence la présentation en déroulant l'ordre du jour. Le document est téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://www.aev-iledefrance.fr/natura2000/>

Monsieur Olivier PATRIMONIO de la DRIEE présente le programme Natura 2000 en France et en Ile de France.

Au cours de la présentation il est précisé que les listes d'activités, plans et projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000 (EIN) sont disponibles sur le site de la DDT 77 à l'adresse suivante:

<http://www.seine-et-marne.equipement.gouv.fr/evaluation-des-incidences-natura-r649.html>

Échanges :

Création des périmètres Natura 2000 :

Monsieur LAHORE de l'Association de défense de l'environnement de Vaires (ADEVE) demande comment ont été désignés les sites Natura 2000 en France. La DRIEE répond qu'à l'origine, les périmètres ont été proposés par des comités scientifiques.

Propositions de gestion de la mégaphorbiaie :

Stéphane MALLARD du Conseil général de Seine et Marne indique, au sujet des interventions dans la mégaphorbiaie, que la meilleure période pour intervenir est septembre.

Evaluation des incidences Natura 2000 (EIN) :

- Monsieur MARTIN de l'Agence des espaces verts (AEV) fait remarquer que les aménagements forestiers sont soumis à l'EIN, depuis le décret établissant la liste nationale.
- Monsieur PEUGNET, adjoint au Maire de Pomponne à la communication, indique que le PLU de la commune est en révision. Il demande si le surcoût de l'EIN est estimable et si des subventions existent pour la faire réaliser. Monsieur PATRIMONIO de la DRIEE répond qu'effectivement l'évaluation des incidences Natura 2000 des PLU représente un surcoût et qu'il est difficile de l'estimer mais qui, pour le cas du PLU de Pomponne et du site du Bois de Vaires, devrait rester inférieur à 10 000 euros. Il ajoute, qu'il est important d'intégrer ce surcoût pour adapter la demande de subvention en conséquence.
- L'ADEVE demande si les permis de construire sont soumis à l'EIN.
- Monsieur RODDE de la DDT répond que les permis de construire font partie des plans et projets soumis à l'EIN au niveau départemental (liste locale n°1). Cependant, le Bois de Vaires n'est pas retenu dans cette liste car l'EBC (Espace boisé classé) règlemente déjà la construction sur ce site et renvoie à l'EIN au travers de la liste locale n°1 (item 4).

Effectifs du Grand capricorne dans le Bois de Vaires :

- L'ADEVE précise n'avoir pas d'éléments nouveaux concernant les effectifs de l'insecte dans la ZSC.
- M. MALLARD s'interroge sur la pérennité de l'espèce sur un petit site comme le Bois de Vaires. Il demande si le périmètre Natura 2000 ne pourrait pas être étendu au nord et inclure le bois de Brou qui aurait de grosses potentialités d'habitat pour le Grand capricorne.
- La Communauté de commune de Marne et Chanterreine précise que les propriétaires du Bois de Brou sont opposés à une telle démarche et qu'historiquement le périmètre de la ZSC (pSIC) incluait ce bois privé.
- Monsieur PATRIMONIO, rappelle les consignes du Ministère qui donnent la priorité, sauf exception, à la gestion et non à la désignation de nouveaux sites ou l'élargissement des périmètres Natura 2000. Suite à ces discussions, l'animateur propose de sensibiliser les

propriétaires privés aux enjeux de conservation de l'espèce. Si des inventaires supplémentaires sont réalisés, il sera également demandé aux propriétaires l'autorisation de prospecter chez eux.

Traitement des chenilles processionnaires :

- L'ADEVE demande si les traitements réalisés sur les chenilles processionnaires du chêne ont fait l'objet d'une évaluation des incidences.
- M. PASSUTO de la Communauté de communes de Marne et Chanterreine affirme que ces traitements ont été autorisés par arrêté préfectorale et ont fait l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000.

La détention du foncier de la ZSC :

Mlle PAINDAVOINE de la Communauté de communes de Marne et Gondoire, demande quel est le pourcentage de propriété privée dans le périmètre Natura 2000. L'animateur répond que toute la ZPS est en propriété des collectivités publiques ; la Mairie de Vaires-sur-Marne pour le Bois de Vaires (partie à l'ouest du chemin du gué) et l'AEV pour le Bois du gué de l'Aulnay et la partie au nord de la N34.

Aides FEADER :

Monsieur PEUGNET demande si les aides FEADER sont conditionnées par la signature de la Charte Natura 2000. Monsieur PATRIMONIO répond qu'à priori non. Monsieur RODDE ajoute que les seules aides éligibles sur fonds FEADER destinées à la mise en œuvre des actions du DOCOB et qu'elles ne sont pas éco conditionnées.

Mise en sécurité des arbres dans le bois de Vaires :

Monsieur GUILLAUME précise que les services de la Mairie de Vaires-sur-Marne assurent la sécurité dans les allées mais qu'ailleurs, la volonté est de mettre en place des îlots de vieillissement et de sénescence.

Recrutement d'arbres attractifs pour le Grand capricorne en succession de ceux déjà morts sur pied ou sénescents :

La fin de la présentation propose un calendrier prévisionnel des actions à mener pour atteindre les objectifs de conservation. L'animateur explique l'importance d'avoir une hétérogénéité des classes d'âges dans les peuplements de chêne pour que les vieux sujets aujourd'hui potentiellement attractifs pour le Grand capricorne soient remplacés. D'après les propositions du DOCOB et les observations de l'animateur il existe aujourd'hui un vide de classes d'âges entre les jeunes stades (fourrés, gaulis) et les stades sénescents intéressants pour l'espèce. La piste de la soumission au régime forestier du Bois est avancée par l'animateur comme outil pour une gestion sylvicole adaptée au Grand capricorne.

- Monsieur GUILLAUME, adjoint au Maire de Vaires-sur-Marne pour l'environnement, indique que les récentes proliférations de chenilles processionnaires du chêne permettent peut-être de recruter des arbres sénescents.
- Monsieur LORAIN de l'AEV est frappé par la dynamique des recrues d'érable qui se développent dans le sous-bois au détriment du chêne.
- Monsieur MALLARD indique que sur les Espaces naturels sensibles (ENS) soumis au régime forestier et gérés par le Conseil général de Seine et Marne, il a constaté un ordre de mobilisation des bois donné à l'Office national des forêts (ONF). Il conseille une certaine prudence vis-à-vis des aménagements forestiers de l'ONF et des objectifs de conservations.
- Monsieur LORAIN s'interroge de son côté sur le plan de charge de l'ONF.

L'animateur rassure le comité en expliquant que des consignes claires peuvent être données à l'ONF pour que l'aménagement soit rédigé en fonction d'objectifs de conservation du Grand capricorne et d'accueil du public.

L'animateur conclut sur le besoin en études ou nouvelles données pour quantifier les populations de Grand capricorne et de Triton crêté ainsi que pour connaître le potentiel de renouvellement des arbres sénescents (inventaire forestier).

Il invite les participants à prendre désormais son attaché pour les questions concernant Natura 2000 sur le site du Bois de Vaires-sur-Marne.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur PLANCHOU, clôture le comité de pilotage et remercie les participants pour leur attention et la qualité des échanges.